

Les oppositions éventuelles à cette demande de constitution de gage doivent être adressées par écrit au département fédéral des postes et des chemins de fer, à Berne, jusqu'au 3 août 1933 inclusivement. [1.]

Berne, le 15 juillet 1933.

Département fédéral des postes et des chemins de fer.
Contentieux et secrétariat.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Abonnement au Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin sténographique officiel* est de 12 francs par an, port compris, dans toute la Suisse. Il est de 16 francs, port compris, dans les autres pays de l'Union postale.

Le *Bulletin sténographique* contient les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale, ainsi que sur d'autres objets, lorsque l'un des conseils décide de les faire sténographier ou imprimer.

Le *Bulletin sténographique* est délivré peu après la clôture de chaque session, en fascicules avec couverture, table des matières et liste des orateurs. Au fascicule de décembre sont jointes en outre la table annuelle des matières et la liste annuelle des orateurs.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées exclusivement à l'office expéditeur, l'« Imprimerie fédérative S. A. », à Berne. On peut se procurer au secrétariat soussigné le *Bulletin sténographique* des années précédentes et des fascicules isolés de ce bulletin.

Matières des fascicules de la session d'été 1933.

CONSEIL NATIONAL

(Prix: 1 franc.)

Aperçu.

Contrôle des métaux précieux. Loi (vote final).

Motions:

Joss. Protection de l'artisanat.

Reinhard. Création d'organismes économiques mixtes.

Protection de l'ordre public. Loi.

Règlement du Conseil national. Addition.

CONSEIL DES ÉTATS

(Prix: 1 franc.)

Aperçu.

Café et thé. Surtaxes douanières.

Contrôle des métaux précieux. Loi (divergences).

Motions:

Amstalden. Protection des classes moyennes.

Weck. Envois exclus du transport par la poste.

Postulat du Conseil national. Rattachement du bureau du contrôle des métaux précieux à la direction générale des douanes.

Secrétariat de l'Assemblée fédérale.

PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre.	Garde d'arsenal de II ^e classe de l'intendance de l'arsenal fédéral à Brougg.	3600 à 6800	22 juillet 1933 [1.]	Etre capable de diriger le service dans les ateliers et magasins de l'arsenal et de faire des travaux de bureau élémentaires. Expérience dans le service des arsenaux.
Direction des douanes à Lausanne.	Contrôleur au bureau principal des douanes de Lausanne-Entrepôt.	5200 à 8800	29 juillet 1933 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Officier des gardes-frontière de II ^e cl. au II ^e arrondissement des douanes à Schaffhouse.	4800 à 8400	29 juillet 1933 [2.].	Officier; les candidats doivent avoir subi avec succès au moins l'examen prévu pour les commis de douane de I ^{re} classe.
La place est occupée provisoirement.				
Direction des douanes à Bâle.	Commis de caisse au bureau principal des douanes de Bâle, gare badoise P.-V.	4400 à 8000	29 juillet 1933 [2.].	Commis-reviseur ou commis de I ^{re} classe de l'administration des douanes.
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	Chef de la division du contrôle des finances et de la comptabilité générale.	11,900 à 15,500	31 juillet 1933 [2.].	Longue pratique du service de comptabilité des chemins de fer. Etre apte à diriger une division.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.07.1933
Date	
Data	
Seite	79-80
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 975

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.